

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 26 Janvier 2021

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum : 37

Membres présents : 82

Pouvoirs : 11

Membres votants : 93

Date de la convocation : 20/01/2021

L'an deux mil vingt et un et le mardi 26 janvier à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Madame BARTHOW Anne, Madame BEAUMONT Caroline, Madame BECHET Sabrina, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CAMUS Danièle, Madame CANU Françoise, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur COURTOUX Thomas, Monsieur COUTEL Philippe, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Madame GUYOMARD Valérie, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DUTEIL Myriam, Madame FERAUD Sara, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur BREEMEERSCH Jérôme, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEUDE Claudine, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur HUGUES Harold, Madame MARGUERITE Ana, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LAVRIL Didier, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERCQ Lucette, Monsieur LECOQ Didier, Monsieur LEMERCIER Gérard, Monsieur LERAT Sébastien, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame NADAUD Nadia, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PEREIRA Mickaël, Madame PERRET Nathalie, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PRIVE Bruno, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THOUIN Michel, Madame TURMEL Françoise, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

Etaient absents/excusés : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame BRANLOT Valérie, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DESLANDE Christian, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame GOULLEY Martine, Monsieur LECAVELIER-DESETANGS Rémy, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame MACHADO Céline, Monsieur PETIT Donatien, Monsieur PIQUENOT Olivier, Madame PREYRE Françoise, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis.

Pouvoirs : Madame BACHELOT Marie-Line pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur BEURIOT Valéry pouvoir à Monsieur LUCAS Yannick, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine pouvoir à Monsieur LUCAS Yannick, Madame GUEDON Sonia pouvoir à Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur JEHANNE Eric pouvoir à Madame CANU Françoise, Monsieur JUIN Jean-Bernard pouvoir à Monsieur GEORGES Claude, Madame LEDUC Françoise pouvoir à Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur

LELOUP Gérard pouvoir à Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur MALCAVA Didier pouvoir à Madame RODRIGUE Colette, Monsieur SCRIBOT Frédéric pouvoir à Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric.

Délibération n° 01/2021 : Commissions communautaires permanentes et spécifiques : Mise à jour des membres des commissions suite à des modifications

Par délibération n° 56/2020 du 30 juillet 2020 et la délibération n° 123/2020 du 24 septembre 2020, le conseil communautaire a adopté la création et la composition de 16 commissions communautaires permanentes et spécifiques.

Suite à des modifications au cours de ces derniers mois au sein de certaines commissions, il convient de mettre à jour les commissions et de désigner de nouveaux représentants :

- Acter la démission de Madame VAUDRON Anita (commune de La Chapelle-Gauthier) à la commission « Aménagement du territoire »
- Acter la démission de Madame VAUDRON Anita (commune de La Chapelle-Gauthier) à la commission « Développement durable et transition énergétique »
- Acter la démission de Madame LEBOUTET Catherine (commune de Bosrobert) à la commission « Ressources humaines et administration générale »
- Acter la démission de Monsieur PETITDEMANGE Jean-Marie (commune de Beaumontel) de la commission « Assainissement collectif »
- Acter la démission de Monsieur LAVRIL Didier (commune du Noyer en Ouche) de la commission « Assainissement collectif »
- Désigner Madame VANNIER Céline (commune d'Harcourt) et Monsieur BRESMEERCH Jérôme (commune de Bosrobert) à la commission « Ruralité – développement agricole territoriale »
- Désigner Monsieur REMY Jean-Michel (commune de Beaumontel) à la commission « Action sociale et citoyenneté »
- Désigner Monsieur PETITDEMANGE Jean-Marie (commune de Beaumontel) à la commission « Assainissement non collectif »
- Désigner Monsieur LERAT Sébastien (commune de Bernay) à la commission « Tourisme »
- Désigner Madame BEAUMONT Caroline (commune de Mélicourt) à la commission « Tourisme »
- Désigner Monsieur LAVRIL Didier (commune du Noyer en Ouche) à la commission « Environnement et Grand Cycle de l'Eau »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu la délibération n° 56/2020 en date du 30 juillet 2020 portant création des commissions ;

Vu la délibération n° 123/2020 en date du 24 septembre 2020 désignant les membres des différentes commissions ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **DECIDE** en application de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations qui ne le requièrent pas obligatoirement ;

- ✓ **ACTE** les démissions de :
 - **Madame VAUDRON Anita** (commune de La Chapelle-Gauthier) à la commission « Aménagement du territoire »
 - **Madame VAUDRON Anita** (commune de La Chapelle-Gauthier) à la commission « Développement durable et transition énergétique »
 - **Madame LEBOUTET Catherine** (commune de Bosrobert) à la commission « Ressources humaines et administration générale »
 - **Monsieur PETITDEMANGE Jean-Marie** (commune de Beaumontel) de la commission « Assainissement collectif »
 - **Monsieur LAVRIL Didier** (commune du Noyer en Ouche) de la commission « Assainissement collectif »

- ✓ **DESIGNE** :
 - **Monsieur REMY Jean-Michel** (commune de Beaumontel) pour siéger au sein de la commission « Action sociale et citoyenneté »
 - **Madame VANNIER Céline** (commune d'Harcourt) pour siéger au sein de la commission « Ruralité – développement agricole territoriale »
 - **Monsieur BRESMEERCH Jérôme** (commune de Bosrobert) pour siéger au sein de la commission « Ruralité – développement agricole territoriale »
 - **Monsieur PETITDEMANGE Jean-Marie** (commune de Beaumontel) pour siéger au sein de la commission « Assainissement non collectif »
 - **Monsieur LERAT Sébastien** (commune de Bernay) pour siéger au sein de la commission "Tourisme"
 - **Madame BEAUMONT Caroline** (commune de Méricourt) pour siéger au sein de la commission « Tourisme »
 - **Monsieur LAVRIL Didier** (commune du Noyer en Ouche) pour siéger au sein de la commission « Environnement et Grand Cycle de l'Eau »

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
82	11	93	0	93	0	93

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20210126-01_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2021
Affichage : 09/02/2021

